



TERRITOIRE  
PAYS  
SALONNAIS  
—

**COMPTE RENDU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Jeudi 19 novembre 2020**  
**Séance à 10h30**

**SALON DE PROVENCE**  
**281 Boulevard Maréchal FOCH**

## APPEL

*Secrétaire de séance : David YTIER*

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Stéphane LE RUDULIER, Michel MILLE, Pascal MONTECOT, Henri PONS, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Didier KHELFA donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Christian NERVI donne pouvoir à Philippe GINOUX.

❖ **Etaient absents et excusés :**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant sis 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal en date du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

Le Président demande à l'assemblée l'ajout en urgence d'un rapport à l'ordre du jour intitulé : Attribution d'une subvention à l'association Agglopolo Provence Initiative (API) au titre de l'exercice 2020. Les Elus acceptent à l'unanimité.

### 1. Décision du Conseil de Territoire

#### Détermination du nombre de Vice-Présidents du Conseil de Territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- FIXE le nombre de Vice-Présidents à six.
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire à signer la présente délibération

### 2. Décision du Conseil de Territoire

#### Election d'un Vice-Président

Les membres du Conseil de Territoire sont invités à élire le 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Après appel à candidatures au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président, seule Madame Anne REYBAUD se présente candidate.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas participé au vote : 0

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de Bulletins blancs : 0

Nombre de Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Anne REYBAUD	21	Vingt et un

Madame Anne REYBAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1<sup>er</sup> tour est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais et immédiatement installée.

### 3. Décision du Conseil de Territoire

#### Création d'une Commission Consultative d'aide à la décision pour les marchés publics du Conseil de Territoire du Pays Salonais et désignation de ses membres

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- CREE une commission consultative d'aide à la décision pour les marchés publics composée de membres du Conseil de Territoire.

- DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres à la commission mais au vote « à main levée » en application des dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

- DESIGNNE en qualité de membre titulaire :

- Michel ROUX
- David YTIER
- Franck SANTOS
- Philippe GINOUX
- Christian NERVI

- DESIGNNE en qualité de membre suppléant :

- Yannick GUERIN
- Philippe GRANGE
- André BERTERO
- Hélène GENTE
- Anne REYBAUD

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

### 4. Décision du Conseil de Territoire

#### Vote de l'Etat Spécial 2021 du Territoire du Pays Salonais, Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE l'Etat Spécial 2021, Budget primitif, du Territoire du Pays Salonais tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2021</b>	<b>2 382 000.00 €</b>	<b>2 382 000.00 €</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2021</b>	<b>3 040 726.00 €</b>	<b>3 040 726.00 €</b>

#### **5. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux dénommée Résidence Grapelli située Passage Troussier à Salon-de-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux dénommée Résidence Grapelli située Passage Troussier à Salon-de-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **6. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Française des Habitations Economiques pour le financement de l'opération de construction de 23 logements sociaux dénommée Gendarmerie située Avenue Charles de Gaulle à Mallemort**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Française des Habitations Economiques pour le financement de l'opération de construction de 23 logements sociaux dénommée Gendarmerie située Avenue Charles de Gaulle à Mallemort ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **7. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux dénommée L'Oliva ex Lafoli PLUS-PLAI située Route des Oliviers à La Fare-les-Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux dénommée L'Oliva ex Lafoli PLUS-PLAI située Route des Oliviers à La Fare-les-Oliviers ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **8. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux dénommée L'Oliva ex Lafoli PLS située Route des Oliviers à La Fare-les-Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux dénommée L'Oliva ex Lafoli PLS située Route des Oliviers à La Fare-les-Oliviers ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **9. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence à l'organisme de formation CERER et approbation d'une convention de servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée CW 1359**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence à l'organisme de formation CERER et approbation d'une convention de servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée CW 1359 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **10. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une convention avec la commune de Péliganne pour la réalisation de prestations spécifiques d'entretien des zones d'activités**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention avec la commune de Péliganne pour la réalisation de prestations spécifiques d'entretien des zones d'activités ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **11. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole Aix-Marseille-Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole Aix-Marseille-Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **12. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Projet de Liaison Fos-Salon - Contribution métropolitaine au débat public sous la forme d'un Cahier d'Acteur**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Projet de Liaison Fos-Salon - Contribution métropolitaine au débat public sous la forme d'un Cahier d'Acteur ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **13. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n° 10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole Aix-Marseille Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n° 10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole Aix-Marseille Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **14. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 12 et 13 et 19 et 20 décembre 2020, précédant les fêtes de fin d'année ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **15. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Avis de la Métropole sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Chapelle Notre Dame de Caderot" sur le territoire de la commune de Berre l'Etang**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Avis de la Métropole sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Chapelle Notre Dame de Caderot" sur le territoire de la commune de Berre l'Etang ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **16. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Avis de la Métropole sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Moulin Jean Bertrand" sur le territoire de la commune de Pélissanne**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Avis de la Métropole sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Moulin Jean Bertrand" sur le territoire de la commune de Pélissanne ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **17. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Demande de subventions auprès de l'Etat pour les dispositifs Contrats de Ville et Atelier Santé Ville 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subventions auprès de l'Etat pour les dispositifs Contrats de Ville et Atelier Santé Ville 2020 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **18. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **19. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Présentation des rapports annuels 2019 des exploitants (délégués, régies et SPL) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Présentation des rapports annuels 2019 des exploitants (délégués, régies et SPL) des services publics de l'assainissement et de l'eau potable ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **20. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Pélissanne et La Fare les Oliviers, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Pélissanne et La Fare les Oliviers, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **21. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de deux nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'un avenant relatifs à la réalisation d'équipements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales par les communes d'Eyguières et de La Fare les Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de deux nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'un avenant relatifs à la réalisation d'équipements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales par les communes d'Eyguières et de La Fare les Oliviers ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **22. Avis du Conseil de Territoire**

### **Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) et paiement de la cotisation 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) et paiement de la cotisation 2020 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **23. Avis du Conseil de Territoire**

### **Présentation du Compte Rendu d'activité 2019 de la Concession de gestion du réseau de chauffage urbain des Canourgues à Salon-de-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Présentation du Compte Rendu d'activité 2019 de la Concession de gestion du réseau de chauffage urbain des Canourgues à Salon-de-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **24. Avis du Conseil de Territoire**

### **Présentation des Comptes Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz année 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Présentation des Comptes Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz année 2019 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



## **25. Avis du Conseil de Territoire**

### **Présentation du rapport annuel d'activités 2019 du délégataire du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays Salonais par enfouissement et stockage, SMA Vautubière**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Présentation du rapport annuel d'activités 2019 du délégataire du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du Territoire du Pays Salonais par enfouissement et stockage, SMA Vautubière ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **26. Avis du Conseil de Territoire**

### **Modification des surtaxes métropolitaines des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Modification des surtaxes métropolitaines des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **27. Décision du Conseil de Territoire**

### **Attribution d'une subvention à l'association Lou Patrimoni Vernegau au titre de l'exercice 2020**

Il est précisé que Madame Anne REYBAUD ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Lou Patrimoni Vernegau, une subvention d'un montant de 2 000 €, au titre de l'exercice 2020.

- APPROUVE les termes de la convention telle que présentée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Lou Patrimoni Vernegau.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer la présente convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

## **28. Décision du Conseil de Territoire**

### **Attribution d'une subvention à l'association Agglopoie Provence Initiative (API) au titre de l'exercice 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Agglopoie Provence Initiative une subvention d'un montant de 50 000 €, au titre de l'exercice 2020.

- APPROUVE les termes de la convention telle que présentée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Agglopoie Provence Initiative.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer la présente convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

## DIVERS

### 29. QUESTIONS DIVERSES

#### Budget Annexe Déchets

Il est pris acte de la décision des Elus de conserver un budget annexe déchets au niveau du territoire pour l'année 2021.

### 30. QUESTIONS DIVERSES

#### Création d'un groupe de travail et de réflexion sur les déchets

Il est acté la création d'un groupe de travail et de réflexion sur les déchets qui aura notamment pour mission d'aborder les questions relatives au traitement des déchets ménagers ultimes du Pays Salonais.

Ce groupe de travail est composé de six membres :

- Nicolas ISNARD
- Olivier GUIROU
- David YTIER
- Jean Pierre CESARO
- Philippe GINOUX
- Michel MILLE

### 31. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°08/20 du 27 juillet 2020.

□ N°37/20 : Avenant n°2 au marché n°V190146A00 ; mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lamanon par Salon-de-Provence - Cabinet d'Etudes René Gaxieau

Montant total des prestations est fixé à tranche ferme à 72 340 € HT et tranche optionnelle à 49 950 € H.T auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur.

La mission de topographie confiée à SCP Pitrat et Arnal d'un montant de 10 000 € HT a été supprimée, celle-ci n'avait pas débuté.

La mission de diagnostic Amiante/HAP sur les enrobés confiée à SOCOTEC a été augmentée de 18 € HT passant de 4 122 € à 4 140 € HT

□ N°38/20 : Avenant n° 1 - Marché n° V19143 - Construction de nouveaux bâtiments au centre de transfert de Salon de Provence - Lot n° 5 : Electricité CFO-CFA - CADELEC

Marché initial de 25 780 € HT soit 30 936 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 30 928.25 € HT soit 37 113,90 € TTC, soit une augmentation de 20 %.

□ N°39/20 : Avenant n° 1 - Marché n° V190542A00 - Construction de nouveaux bâtiments au centre de transfert de Salon de Provence - Lot n° 4 : Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie - THERMISUD

Marché initial 46 085 € HT soit 55 302 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 51 715 € HT soit 62 058 € TTC, soit une augmentation de 12.22 %.

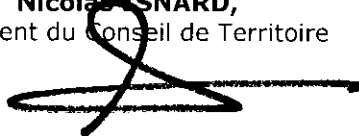
□ N°40/20 : Avenant n°1 - Marché n° V200166A00 - Travaux de métrologie - stations d'épuration du Territoire du Pays Salonais - lot n°1 : Protection des préleveurs - VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Baisse du montant du marché de 1 764,96 € H.T. (la prestation prévue sur la commune de Lamanon est retirée), le montant total des prestations est fixé à 9 497,76€ H.T. auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur.

**Le Président clôt la séance à 12 H 05.**

**A SALON DE PROVENCE, le dix-neuf novembre deux mille vingt.**

**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire



Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch - SALON DE PROVENCE